

[English](#)

# Lawinfrance .com

1er portail du droit des affaires

## Appels d'Offres "Juridiques" ou "Comptables" ...



**nouveau !**

[Avocats et juristes d'affaires](#) - [Conseils en P.I.](#) - [Experts comptables](#) - [Auditeurs et Consultants](#) - [Courtiers juridiques](#) - [Recouvrement de créances](#)

[Accueil](#) | [Recherche](#) - [Annuaire](#) | [Actualités](#) | [Professionnels, inscrivez-vous](#) | [Appels d'offres](#)

[Accueil](#)

[Recherche](#) - [Annuaire](#)

[Actualités](#)

[Professionnels, inscrivez-vous](#)

[Appels d'offres](#)

[Annonces légales](#)

[Newsletter](#)

[RSS du site](#)

[Nous écrire](#)

## ACTUS

Le cabinet d'avocats Vigo développe un partenariat avec trois grands noms du barreau

28 janvier 2010

[Vous aussi, annoncez  
votre Nomination  
à la presse !](#)

Vigo, cabinet d'avocats spécialisé en droit de la responsabilité, développe un partenariat avec trois grands noms du barreau, tous experts en gestion des risques, chacun dans un domaine spécifique. Maître Philippe Bozzacchi, Maître Pierre-François Gaborit et Maître François Saint-Pierre ont souhaité se rapprocher des associés fondateurs de Vigo, Emmanuel Daoud, Christine Carpentier et Julie Ferrari et renforcer leur collaboration active, riche d'expertises complémentaires.

**Philippe Bozzacchi** est avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit fiscal. Son expertise depuis près de 20 ans au bureau Francis Lefebvre, dans le domaine du conseil, du contrôle fiscal et du contentieux en fait un des avocats les plus renommé en la matière.

Philippe Bozzacchi intervient également sur des questions de contentieux douanier.

Il a par ailleurs enseigné pendant de nombreuses années à l'Université de Dauphine et de Nanterre, et a publié de nombreux articles et livres aux Editions Francis Lefebvre notamment. Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux (IACF) et Membre de l'Association Française des Avocats Conseils d'entreprise (ACE).

**Pierre-François Gaborit** est avocat au barreau de Paris, grand spécialiste des questions des institutions publiques. Il intervient notamment sur les grands projets d'infrastructures publiques et sur des dossiers relatifs à la protection de l'environnement

et au contentieux administratif. Il compte parmi ses clients, l'État et les collectivités décentralisées, plusieurs établissements bancaires mais également des associations de protection de l'environnement.

Pierre-François Gaborit est aussi Professeur agrégé des facultés de Droit et enseigne à l'Université Paris X-Nanterre où il est Professeur émérite. Il a été Conseiller technique au Cabinet d'Anicet Le Pors (secrétaire d'État auprès du Premier ministre entre 1981 et 1984, en charge de la fonction publique et des réformes administratives). Consultant de l'Unesco pour les problèmes concernant la protection internationale des journalistes et du Conseil économique et social pour la communication des associations, il a également été Conseiller juridique du ministre de l'éducation nationale et directeur de la jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Sports (de 1984 à 1986). C'est en qualité d'avocat associé qu'il a exercé au sein du cabinet Ayache, Salama & Associés. Pierre-François Gaborit a par ailleurs écrit de nombreux ouvrages et articles dont Droit constitutionnel et Institutions politiques en 1976. Il a été conseiller municipal de la ville de Boulogne-Billancourt de 1989 à 2008 et a été fait commandeur de l'ordre national du Mérite.

**François Saint-Pierre** est avocat au barreau de Lyon, grand spécialiste de la défense pénale. Il a notamment été l'avocat de Maurice Agnelet, dont il a assuré la défense dans l'affaire Le Roux. Il a également été l'avocat de Michel Noir, ancien maire de Lyon. Auteur de plusieurs ouvrages, il publie aux éditions Dalloz le Guide de la défense pénale, depuis 2002, ainsi qu'un essai sur l'avocat et le système judiciaire, Avocat de la défense, aux éditions Odile Jacob en septembre 2009. Il contribue régulièrement aux revues Dalloz et Dalloz Actualité juridique pénal. Il intervient par ailleurs en qualité de conférencier à l'Institut de Défense Pénale, à Marseille, ainsi que lors de journées de formation professionnelle Dalloz, à Paris. Enfin, il participe activement au débat public sur la réforme de la justice pénale en France.

*VIGO est un cabinet d'avocats spécialisé en droit de la responsabilité, composé d'experts en gestion des risques et organisé en quatre pôles d'expertise : Droit pénal, Droit de la responsabilité civile, Droit commercial et Droit du sport, couvrant l'ensemble des secteurs d'activités clés.*

*Le cabinet VIGO intervient aussi bien en contentieux qu'en précontentieux et propose à ses clients une méthode proactive afin de les alerter et de les conseiller sur la mise en jeu potentielle de leur responsabilité.*

[Sommaire de la rubrique "Mouvements chez les professionnels du droit des affaires "](#)

**ANNUAIRE**

**ACTUS**

**APPELS**

**D'OFFRES**

**ANNONCES**

**LEGALES**

## :: :: : *mouvements* :: :: :

02/02/2010

### Vigo développe un partenariat avec trois avocats

Le cabinet d'avocats Vigo, spécialisé en droit de la responsabilité, développe un partenariat avec les avocats Philippe Bozzacchi, Pierre-François Gaborit et François Saint-Pierre, experts en gestion des risques. Philippe Bozzacchi, Pierre-François Gaborit et François Saint-Pierre ont souhaité se rapprocher des associés fondateurs de Vigo, Emmanuel Daoud, Christine Carpentier et Julie Ferrari et renforcer leur collaboration active, riche d'expertises complémentaires.

**Philippe Bozzacchi** est avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit fiscal. Son expertise depuis près de 20 ans au bureau Francis Lefebvre, dans le domaine du conseil, du contrôle fiscal et du contentieux en fait un des avocats les plus renommés en la matière. Il a par ailleurs enseigné pendant de nombreuses années à l'Université de Dauphine et de Nanterre, et a publié de nombreux articles et livres aux Editions Francis Lefebvre notamment. Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux (IACF) et Membre de l'Association Française des Avocats Conseils d'entreprise (ACE).

**Pierre-François Gaborit** est avocat au barreau de Paris, grand spécialiste des questions des institutions publiques. Il intervient notamment sur les grands projets d'infrastructures publiques et sur des dossiers relatifs à la protection de l'environnement et au contentieux administratif. Pierre-François Gaborit est aussi Professeur agrégé des facultés de Droit et enseigne à l'Université Paris X-Nanterre où il est Professeur émérite. Il a été conseiller technique au cabinet d'Anicet Le Pors (secrétaire d'État auprès du Premier ministre entre 1981 et 1984, en charge de la fonction publique et des réformes administratives). Consultant de l'Unesco pour les problèmes concernant la protection internationale des journalistes et du Conseil économique et social pour la communication des associations, il a également été Conseiller juridique du ministre de l'éducation nationale et directeur de la jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Sports (de 1984 à 1986). C'est en qualité d'avocat associé qu'il a exercé au sein du cabinet Ayache, Salama & Associés. Il a par ailleurs écrit de nombreux ouvrages et articles dont Droit constitutionnel et Institutions politiques en 1976. Il a été conseiller municipal de la ville de Boulogne-Billancourt de 1989 à 2008 et a été fait commandeur de l'ordre national du Mérite.

**François Saint-Pierre** est avocat au barreau de Lyon, grand spécialiste de la défense pénale. Il a notamment été l'avocat de Maurice Agnelet, dont il a assuré la défense dans l'affaire Le Roux. Il a également été l'avocat de Michel Noir, ancien maire de Lyon. Auteur de plusieurs ouvrages, il publie aux éditions Dalloz le Guide de la défense pénale, depuis 2002, ainsi qu'un essai sur l'avocat et le système judiciaire, Avocat de la défense, aux éditions Odile Jacob en septembre 2009. Il contribue régulièrement aux revues Dalloz et Dalloz Actualité juridique pénal. Il intervient par ailleurs en qualité de conférencier à l'Institut de Défense Pénale, à Marseille, ainsi que lors de journées de formation professionnelle Dalloz, à Paris. Enfin, il participe activement au débat public sur la réforme de la justice pénale en France.

#### Documents joints :

Vigo

